

**ARRÊTÉ ASSOCIATIF
N°AR-20250719-01-OREMIS**

Le Président de l'association

Vu les statuts de l'association ;

Vu le règlement intérieur de l'association ;

Vu le conseil d'administration ;

Vu la demande de titularisation du bénévole susmentionné ;

Considérant la nécessité d'assurer immédiatement la mise en œuvre de la réglementation relative aux bénévoles relais, dans l'intérêt du bon fonctionnement des services ;

ARRÊTE

Article 1 : La réglementation portant sur les bénévoles relais est déclarée exécutoire à compter du 20 juillet 2025, sous réserve de ratification par le Conseil d'administration lors de sa prochaine séance.

Article 2 : Monsieur l'assistant de direction est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié au conseil d'administration

Ampliation adressée au :

- Au conseil exécutif pour information.

Le 19/07/2025 à ISTRES
le Président.
M. Lucas VOLET



ID: 4EE675EC-08EA-4D85-B081-9D75963...
Signé numériquement par
<lucas.volet@oremis.fr>
samedi 19 juillet 2025 14h17 CEST

Le président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le conseil d'administration dans un délai d'un mois à compter de la présente notification.

Conformément au RGPD et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès (article 15 du RGPD) et de rectification (article 16 du RGPD) des données vous concernant ainsi que d'un droit à demander la limitation du traitement de vos données (article 18 du RGPD).